

JAMBE

1. L'hébreu *kerayîm* (toujours au duel, désignant une paire) serait mieux traduit par « pattes » : d'agneau, bélier, etc. ([Ex 12:9](#), [29:17](#), [Le 1:9,13](#), etc., [Am 3:12](#)), et les pattes postérieures saltatoires des insectes sauteurs comme la sauterelle ([Le 11:21](#)).
2. L'hébreu *chôq*, plus fréquent, désigne les jambes de l'homme ([Ca 5:15](#), [Da 2:33](#)) ou de la femme ([Esa 47:2](#)), comme les pattes des animaux destinés aux sacrifices ([Ex 29:22,27](#), [Le 7:33](#) et suivant, [No 6:20](#), etc.) ; dans les derniers passages, il vaudrait peut-être mieux lire : « cuisses », comme dans Bbl. Cent, et quelques fois. Vers. Syn. ([Le 9:21](#), De 28:35), mais la traduction de Sg. : « épaules » (et de la Vers. Syn. dans [1Sa 9:24](#)) est erronée. Au fig. : la jambe de l'infirme représente la faiblesse ([Pr 26:7](#)) ; dans [Ps 147:10](#), Sg. donne la traduction littérale : « les jambes de l'homme », Vers. Syn. Interprète justement : « l'agilité à la course » ; de même, dans [Jug 15:8](#) : « il les battit complètement » (Vers. Syn.), cet adverbe donne le sens de la locution littérale du texte : « jambe sur cuisse », rendue ailleurs « cuisse et hanche » (Cramp.) ou « dos et ventre » (Ost., Sg.).
3. Le grec *skélos* ne se trouve que dans [Jn 19:31](#) et suivants, où les chefs juifs : obtiennent de Pilate de faire rompre les jambes aux crucifiés afin de hâter leur mort avant le commencement du sabbat. Le fait que les soldats jugent cette précaution inutile pour Jésus est important en ce qu'il manifeste leur conviction de la réalité de sa mort ; le quatrième évang, y voit l'accomplissement de [Ps 34:21](#) : « Aucun de ses os ne sera brisé ». (cf. [Ex 12:46](#)) Chose curieuse, dans l'évangile apocr, de Pierre, c'est le brigand repentant qui n'a pas les jambes rompues, et ceci pour aggraver son supplice : « Il leur faisait ces reproches : nous, nous souffrons ce que nos crimes méritent, mais cet homme étant devenu le Sauveur des hommes, quel mal vous a-t-il fait ? Alors eux, irrités contre lui, défendirent de lui rompre les jambes, pour le laisser mourir dans les tourments. » Cette mesure était d'ailleurs en vigueur dans l'empire romain, moins comme un moyen d'abrégier les souffrances des suppliciés que comme un supplice en soi, le *crurifragium*, qu'on infligeait aux esclaves à coups de barre de fer ; Constantin abolit ce supplice ainsi que celui de la croix. La torture de la roue, pratiquée jusqu'à la Révolution française, était une variante raffinée du *crurifragium*

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

